ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection

Question écrite n° 49232

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les jeunes qui sont confiés, au titre de l'aide sociale à l'enfance, aux foyers de l'enfance des départements et qui ont atteint l'âge de 18 ans. Ces jeunes majeurs nécessitent une prise en charge spécifique qui dépasse les missions et la compétence des conseils généraux. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement envisage pour accompagner ces jeunes.

Données clés

Auteur : M. André Schneider
Circonscription : Bas-Rhin (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 49232
Rubrique : Enfants
Ministère interrogé : Affaires sociales et santé
Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 11 février 2014, page 1153
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)